

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

Délibérations n°01 à 08

Date de convocation : 12/11/2015

Date d'affichage : 23/11/2015

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

L'an deux mille quinze, le vingt du mois de novembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 00, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 12 novembre 2015.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Myriam CHARPIN-CORDUANT, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Monsieur Emmanuel ODRION et Madame Katy DIDIER-PETIT.

Conseiller représenté :

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 24 Septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 24 Septembre 2015.

2/ C.A.V. : AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du dossier adressé par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul en date du 25 Septembre 2015.

Ce dossier retrace le schéma de mutualisation des services de l'Agglomération de Vesoul.

L'article 5211-39-1 du CGCT précise que « *Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.* ».

Madame Béatrice PAOLIN ne prend pas part au vote.

Par un vote à main levée,

Par **01** voix POUR **14** voix CONTRE **02** ABSTENTION

Voix POUR : Madame Marie-Andrée GALLECIER.

Voix ABSTENTION : Monsieur Patrice MANTION et Madame Gaëlle DE JÉSUS.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE sur le schéma de mutualisation des services de l'Agglomération de Vesoul tel que présenté par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

3/ GESTION FINANCIÈRE COMMUNALE 2014 : RAPPORT DE LA DGFIP (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par les services de la DGFIP et en particulier, le rapport établi par Monsieur Jean-Paul PONCHON – Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier – sur la gestion financière communale pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication faite par la DGFIP de la gestion financière communale pour l'année 2014.

4/ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°02 (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2015.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2015	D.M. n°2
NON AFFECTE				
041 / 21538	Autres réseaux	N/A	0.00 €	+ 593 000.00 €
OPERATION 1001 – ACQUISITIONS				
21 / 2183	Matériel de bureau et informatique	1001	1 000.00 €	- 1 000.00 €
21 / 2184	Mobilier	1001	0.00 €	+ 1 000.00 €
TOTAL :				+ 593 000.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2015	D.M. n°2
NON AFFECTE				
041 / 21531	Réseaux d'adduction d'eau potable	N/A	0.00 €	+ 593 000.00 €
10 / 10222	F.C.T.V.A.	N/A	27 000.00 €	- 2 000.00 €
10 / 10226	Taxe d'Aménagement	N/A	25 000.00 €	+ 5 000.00 €
021 / 021	Virement de la section de fct	N/A	423 000.00 €	+ 72 000.00 €
OPERATION 1002 – BÂTIMENTS				
16 / 1641	Emprunts	1002	75 000.00 €	- 75 000.00 €
TOTAL :				+ 593 000.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2015	D.M. n°2
011 / 60612	Électricité	33 000.00 €	+ 2 500.00 €
011 / 6226	Honoraires	2 000.00 €	+ 2 500.00 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			+ 5 000.00 €
012 / 6218	Personnel mis à disposition	6 200.00 €	+ 7 000.00 €
012 / 6411	Rémunération Personnel Titulaire	299 000.00 €	- 5 500.00 €
012 / 6453	Cotisations Caisses de Retraite	78 900.00 €	+ 5 000.00 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL			+ 6 500.00 €
65 / 657481	Subv. aux associations	15 000.00 €	- 1 500.00 €
65 / 657482	Subv. aux associations scolaires	4 000.00 €	- 500.00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			- 2 000.00 €
014 / 73925	Reversement FPIC	9 000.00 €	+ 2 500.00 €
014 – ATTENUATION DE PRODUITS			+ 2 500.00 €
023 – VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT			+ 72 000.00 €
TOTAL :			+ 84 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2015	D.M. n°2
013 / 6419	Rembt frais de personnel	30 450.00 €	+ 7 000.00 €
013 – ATTENUATION DE CHARGES			+ 7 000.00 €
70 / 7022	Coupes de bois	0.00 €	+ 77 000.00 €
70 – PRODUITS DES SERVICES			+ 77 000.00 €
74 / 7488	État - Autres	4 500.00 €	+ 2 000.00 €
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			+ 2 000.00 €
77 / 7788	Autre produits exceptionnels	2 000.00 €	- 2 000.00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS			- 2 000.00 €
TOTAL :			+ 84 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

5/ BUDGET LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : DÉCISION MODIFICATIVE N°02 (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2015.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2015	D.M. n°2
16 / 1641	Emprunt	500 000.00 €	- 500 000.00 €
16 – EMPRUNTS			- 500 000.00 €
040 / 3351	Stock en cours de production	0.00 €	+ 833 000.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			+ 833 000.00 €
TOTAL :			+ 333 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2015	D.M. n°2
16 / 1641	Emprunt	0.00 €	+ 333 000.00 €
16 – EMPRUNTS			+ 333 000.00 €
TOTAL :			+ 333 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2015	D.M. n°2
70 / 7015	Vente de terrains aménagés	1 325 000.00 €	- 833 000.00 €
70 – PRODUITS DES SERVICES			- 833 000 .00 €
042 / 7133	Variation en cours de production	0.00 €	+ 833 000.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			+ 833 000.00 €
TOTAL :			0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

6/ AMÉNAGEMENT PLACE DE RETOURNEMENT : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°12 du 12 Décembre 2014, le Conseil Municipal de Pusey avait confié la mission de maîtrise d'œuvre à INGENIERIE 70 et autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le programme de travaux dénommé « Aménagement de la place de retournement ».

Les résultats de la consultation montre que l'offre de l'entreprise FAUCOGNEY, située à Cubry les Favorney (70160) est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise FAUCOGNEY comme attributaire du marché pour un montant de 14.900,00 € HT soit 17.880,00 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux dénommés « Aménagement de la place de retournement », conclu avec l'entreprise FAUCOGNEY ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAV un fonds de concours et/ou subvention à hauteur de 50 % du coût global HT de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre).

7/ RESTAURATION SCOLAIRE : CHANGEMENTS DE PRESTATIONS ET CONDITIONS FINANCIÈRES (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1^{er} Janvier 2003, la confection et la livraison des repas dédiées au service communal de « Restauration Scolaire » sont assurées par l'entreprise FREST en « liaison chaude ».

Toujours soucieuse d'apporter un service de qualité aux bénéficiaires du service communal de « Restauration Scolaire », la Commune de Pusey a mené une réflexion sur le changement de confection et de livraison des repas.

Le choix s'est porté pour passer de « liaison chaude » à « liaison froide » dans un souci de qualité, et de trouver un prestataire permettant l'utilisation de produits régionaux et de saison.

L'E.A. (Entreprise Adaptée) « la Cuisine de Villersexel » propose ses services qui correspondent au cahier des charges du service communal de « Restauration Scolaire ».

Après une visite sur place et des entretiens, l'E.A. « la Cuisine de Villersexel » pourrait ainsi assurer en « liaison froide » la livraison des repas. La prestation ainsi proposée s'élève à 3,27 € HT soit 3,44 € TTC par repas pour 5 aliments (entrée, plat chaud, garniture, fromage, dessert). Ce changement de prestation et de prestataire n'engendrait pas de changement tarifaire pour les usagers du service communal de « Restauration Scolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de passer de « liaison chaude » à la « liaison froide » pour les repas servis au service communal de « Restauration Scolaire » ;

APPROUVE la résiliation du contrat avec l'entreprise FREST concernant la livraison en « liaison chaude » ;

CHOISIT l'E.A. « la Cuisine de Villersexel » comme nouveau prestataire pour la confection et la livraison des repas dédiées au service communal de « Restauration Scolaire » en « liaison froide » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8/ RESTAURATION SCOLAIRE : CHANGEMENTS DE PRESTATIONS ET CONDITIONS FINANCIÈRES (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le choix de confection et de livraison des repas dédiées au service communal de « Restauration Scolaire » s'est porté par le Conseil Municipal de Pusey pour passer de « liaison chaude » à « liaison froide ».

Ce changement de prestation nécessite d'adapter les équipements de la cuisine de la Salle Polyvalente.

Le coût estimatif de ces adaptations nécessaires est le suivant :

Poste	Montant H.T.
Achat et installation de matériels dédiés : - 1 four de remise en température - 1 armoire positive - équipements connexes aux matériels	5.727,29 €
Mise aux normes installations électriques	1.674,00 €
Déplacement du disjoncteur	75,86 €
TOTAL :	7.477,15 €

Ce projet estimé à 7.477,15 € HT soit 8.972,58 € TTC, peut faire l'objet de subventions :

- auprès du Département de la Haute-Saône au titre de la fiche E4 du guide des aides « Matériel et mobilier spécifiques au service de restauration » et ce, à hauteur de 25 % du coût HT estimé du matériel uniquement ;
- auprès de la CAF de la Haute-Saône au titre des « Aides aux Partenaires » pour l'année 2016 et ce, à hauteur de 30 % du coût HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de Monsieur le Président du Département de la Haute-Saône dans le cadre de l'acquisition des équipements dédiés au service communal de restauration scolaire au titre de la fiche E4 du guide des aides « Matériel et mobilier spécifiques au service de restauration » et ce, à hauteur de 25 % du coût HT estimé du matériel uniquement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de Monsieur le Directeur de la CAF de la Haute-Saône dans le cadre de l'aménagement et l'acquisition des équipements dédiés au service communal de restauration scolaire au titre des « Aides aux Partenaires » pour l'année 2016 et ce, à hauteur de 30 % du coût HT ;

APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :

MATERIELS DEDIES RETAURATION SCOLAIRE	
Coût HT :	7.477,15 €
Subvention attendue : <i>DEPT70 : 5.727,29 x 25,00 %</i>	1.431,82 €
Subvention attendue : <i>CAF70 : 7.477,15 x 30,00 %</i>	2.243,15 €
Solde : <i>Autofinancement communal</i>	3.802,18 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de ce dossier à passer commande pour la réalisation de ce projet communal et de signer tout document s'y rapportant.

8/ QUESTIONS DIVERSES :

- Tenue des bureaux de vote : Élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015 :

DIMANCHE 06 DECEMBRE 2015

TRANCHE HORAIRE	MAIRE / ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS MUNICIPAUX
08 H 00 - 10 H 30	René REGAUDIE	Marie-Jeanne SAUGET	Gaëlle DE JESUS
10 H 30 - 13 H 00	Jean-Jacques POLIEN	Béatrice PAOLIN	Patrick REYNOUD
13 H 00 - 15 H 30	Sandra VIENNET	Gaston VUILLEMOT	Marie-Andrée GALLECIER
15 H 30 - 18 H 00	Pierre CLERC	Annick MOUILLET	Daniel FRANCHI

DIMANCHE 13 DECEMBRE 2015

TRANCHE HORAIRE	MAIRE / ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS MUNICIPAUX
08 H 00 - 10 H 30	René REGAUDIE	Marie-Jeanne SAUGET	Gaëlle DE JESUS
10 H 30 - 13 H 00	Jean-Jacques POLIEN	Béatrice PAOLIN	Patrick REYNOUD
13 H 00 - 15 H 30	Sandra VIENNET	Gaston VUILLEMOT	Marie-Andrée GALLECIER
15 H 30 - 18 H 00	Pierre CLERC	Annick MOUILLET	Daniel FRANCHI

• Marché de Noël :

BESOINS EN PERSONNEL															
NOMS	TACHES	Courses selon budget	Fléchage samedi matin	Mise en place tables	Décoration int/ext	Pot d'accueil	Mise en place exposants Samedi 13H30	Rangement le dimanche vers 18H00	Père Noël	Photos	*permanence				
Marie-Christine Moinot		X		Toutes les personnes disponibles vendredi après-midi et le samedi matin	Services Techniques guirlandes sur confères existants à la Salle Polyvalente + 1 sapin devant MAS	Comité Des fêtes	X	X	À trouver		Chaque conseiller passera après son tour de permanence au bureau de vote				
Pierre Clerc															
Jean-Jacques Polien															
Patrice Mantion			X											X	
Sandra Viennet															
Marie-Jeanne Sauget															
Gaston Vuillemot															
Marie-Andrée Gallecier													X		
Daniel Franchi															
Annick Mouillet															
Philippe Banet												X			
Myriam Charpin-Corduant												X			
Patrick Reynoud															
Christophe Dampemon			X												
Béatrice Paolin															
Emmanuel Odrion															
Gaëlle De Jesus							X	X							

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur René REGAUDIE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'est mis d'accord avec la Ville de Vesoul concernant l'ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2016 sur la base de 12 jours.

L'enquête publique concernant « Oasis 3 » a été ouverte ce jour.

La sonorisation de l'Église a été changée, il reste un problème électrique qui doit être réparé très prochainement.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

La finition des trottoirs du lotissement « Vichard » doit se faire très prochainement.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

L'inauguration Pump Track s'est bien déroulée avec comme seul regret, le peu de présence des membres du Conseil Municipal de Pusey.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

Les Colis de Noël sont en cours.

- Intervention de Madame Béatrice PAOLIN :

Le problème d'éclairage du corridor le long de la MAS n'est toujours pas réglé.

- Intervention de Monsieur Patrick REYNOUD :

Une personne ayant 2 logements souhaite bénéficier de 2 portions d'affouage.

Le règlement précise que l'affouage est attribué à « toutes personnes qui occupent un logement » dont pas possible.

- Intervention de Madame Marie-Andrée GALLECIER :

Il est demandé si les crochets au plafond de la Salle Polyvalente ont été remis ? Oui mais ils ne doivent pas être déplacés.

La question des feux d'artifices pour 2016 est posée : À voir dans le cadre du Budget 2016.

- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :

Les travaux de la médiathèque sont terminés ce jour.

Lundi 23/11/2015 : Déménagement de la Bibliothèque à la Médiathèque.

Mardi 24/11/2015 : Travaux pour les cabinets médicaux qui seront livrés pour le 15 janvier 2016.

- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

Les « Petites Fugues » ont lieu ce soir à 20 h 30.

Dimanche 22 novembre 2015, 6 auteurs seront à la MAS à partir de 16 H 00.

- Divers :

- ✓ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 Décembre 2015 à 18 heures 30 suivi d'un repas offert par Monsieur le Maire et ses 5 Adjointes aux membres du Conseil Municipal de Pusey.

- ✓ La cérémonie de présentation des vœux se déroulera le 08 Janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 heures 48.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT